

**Ordonnance Souveraine n° 6.102 du 13 octobre 2016 rendant exécutoire le Traité sur le commerce des armes, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 2 avril 2013 et entré en vigueur le 24 décembre 2014**

---

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	13 octobre 2016
<i>Publication</i>	<a href="#">Journal de Monaco du 4 novembre 2016</a> <sup>[1 p.3]</sup>
<i>Thématiques</i>	International - Général ; Droit de la guerre et des conflits armés ; Défense, paix et sécurité

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2016/10-13-6.102@2016.11.05>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Notre Instrument d'adhésion au Traité sur le commerce des armes ayant été déposé le 30 juin 2016 auprès du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, ledit Traité est entré en vigueur pour Monaco le 28 septembre 2016 et recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 4 novembre 2016

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2016/Journal-8302>